



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 92 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 64 99 28). Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N° 89/11

Le 5 juillet 1989

Elettronica Sicula S.p.A. (ELSI)
(Etats-Unis d'Amérique c. Italie)

Lecture de l'arrêt le jeudi 20 juillet 1989
à 10 heures

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Chambre constituée par la Cour internationale de Justice pour connaître de l'affaire de l'Elettronica Sicula S.p.A. (ELSI) (Etats-Unis d'Amérique c. Italie) rendra son arrêt en audience publique au palais de la Paix, à La Haye, le jeudi 20 juillet 1989, à 10 heures.

NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la grande salle de Justice du palais de la Paix. Les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de leur carte de presse ou d'une carte d'admission qui leur sera gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

2. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience, pendant quelques minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Pour les prises de vues (cinéma ou télévision), une autorisation spéciale sera nécessaire.

3. Dans la salle de presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision de la Cour.

4. Après la clôture de l'audience, des communiqués de presse résumant la décision seront distribués dans la salle de presse (salle 5).

5. Les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du palais de la paix.

6. M. Witteveen, Secrétaire de la Cour (tél. : 233), ou en son absence Mme El-Erian (tél. : 234), se tient à la disposition des représentants de la presse pour tous renseignements.